

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°83-207 du 31 Mai 1983

portant nomination et promotion
à titre exceptionnel et étranger,
dans l'Ordre National du Bénin, de
Personnalités Cubaines.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi constitutionnelle N°83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N°65-29 du 14 août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Bénin,
- VU le décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin,
- VU le décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin,
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Bénin,
- VU la décision N°83-41/ANR/CP/P du 4 Mai 1983 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, autorisant le Président de la République à décerner des distinctions honorifiques aux Personnalités Cubaines,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont élevées, nommées et promues à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Bénin, les Personnalités Cubaines dont les noms suivent, pour prendre rang du 23 Octobre 1982 :

A - A la Dignité de GRAND OFFICIER

Monsieur Flavio Bravo Pardo
Membre du Comité Central et Président
de l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire.

B - Au Grade de COMMANDEUR :

Messieurs - Jésus Montané Oropesa
Membre Suppléant du Bureau Politique,
Membre du Secrétariat et Chef du Département
Général RR-EE du CC du PCC ;

- Ernesto Escobar Soto
Vice-Chef du Département Général RR-EE
du CC du PCC ;

- Aramis Fuentes Fernandez
actuel Ambassadeur de Cuba en YOUGOSLAVIE.

C - Au Grade d'OFFICIER :

Messieurs - Neuris Vernier César
Chef Section Afrique Subsaharienne, Département
Général RR-EE ;

- Luis E. Serradet
Fonctionnaire Département Général RR-EE ;

- Magdalena Serra
Fonctionnaire Département Général RR-EE ;

- Docteur José M. Davalos Iglesias
Spécialiste 1er Grade en Néphrologie,
Institut de Néphrologie ;
- Docteur Blas Novi la Gonzalez
Chirurgien Général Institut de Néphrologie ;
- Docteur Roberto Rivas Sierra
Spécialiste 1er Grade en Néphrologie,
Institut de Néphrologie ;
- Docteur Alberto Martinez SARDINAS
Spécialiste de l'anesthésiologie, Institut
de Néphrologie ;
- Docteur Atilano Martinez Torres
Spécialiste 1er Grade en Néphrologie,
Institut de Néphrologie ;
- Professeur Edmundo Arrias Sarrero
Protocole Institut Médecine Militaire ;
- Professeur Reinaldo Torres Alvarez
Proctologue, Faculté 3 ISCMH ;
- Professeur Reimundo Llanes Navarro
Directeur Institut Gastro-entérologie ;
- Professeur Hilario Gomez Beuri
Proctologue, Institut de Néphrologie.

D - Au Grade de CHEVALIER :

- Mesdames
- Adela Alvarez Martinez
Infirmière Département Chirurgie
de l'Institut de Néphrologie ;
 - Erenia SARDINAS Arzaola
Chef Infirmière salle d'opération ;

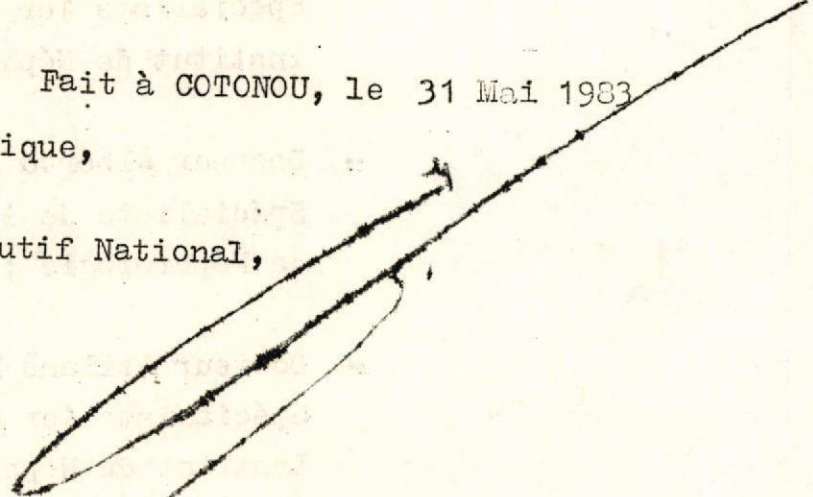
Monsieur - Obelis Pérez Cuevas
Infirmier Département Thérapie intensive
de l'Institut de Néphrologie ;

Madame - Maria Teresa Montiel Marquez
Infirmière de Salle de l'Institut
de Néphrologie.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel./-

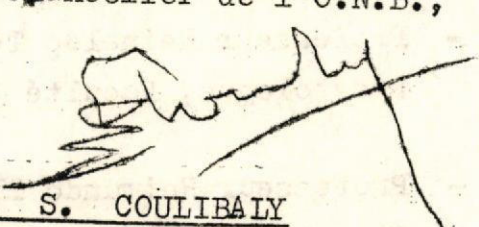
Fait à COTONOU, le 31 Mai 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.,



M. S. COULIBALY

Ampliations : PR 6 - CC/PRPB 4 - Ministères 22 - Gde Chanc. 60 -
ANR 6 - CPC 4 - PG/PPC 2 - SGG 4 - DPE-DLC-INSAE 6 -
SPD 2 - IGE et Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEP-
INSJA 6 - BN-DAN 4 - Préfets 6 - ONEPI 2 - JORPB 2 -
Intéressés 20.